

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim

**M A I R I E**

2 place de l'Eglise  
**67560 ROSENWILLER**

Tél. : 03 88 50 41 66

✉ secretariat@rosenwiller.com



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE ROSENWILLER**

Séance ordinaire du 15 septembre 2022 à 20h

Sous la présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Convocation écrite des conseillers du 12 septembre 2022

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

**Membres présents** : BARABINOT Dominique, GRAFF Claude, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MEYER Christine, MEYER Eric, MODRY Nathalie, WANTZ Anne-Cécile, ZASOVA FRIEDERICH Biljana

**Membres excusés** : OFFENBURGER Yves (procuration à MEYER Eric), FISCHER-STEGER Anne, EINHART Nicolas, MARGUIN Stéphane

**Membres en retard** : néant

Le secrétaire de séance ayant été désigné, à l'unanimité, en la personne de Mme HUCK Claudine, le quorum étant atteint ; le Maire remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h05

**POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2022**

Le Maire soumet aux voix des conseillers le compte-rendu de la séance du 2 juin 2022.

→ Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance, sans observations ou modifications.

**POINT 2 : REPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE**

**Affaires du personnel :** service administratif : remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible : autorisation d'engagement d'un(e) « Adjoint Administratif territorial » contractuel.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie - agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale à temps complet - depuis le 03/08/2022 et ce, jusqu'au 30/09/2022. A cet effet, il convient de procéder à son remplacement et ce, afin d'assurer la continuité du service public.

M. le Maire propose ainsi aux membres présents de l'autoriser à engager un agent contractuel sur le grade de « Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe », à temps complet - dans la mesure du possible - , pour une durée de 2 semaines, à compter du 19/09/2022. En cas de prolongation de l'arrêt de l'agent titulaire, le contrat de l'agent contractuel pourra être reconduit.

Le recrutement se fera dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ; Echelon 1 ;

Quotité d'heures hebdomadaires travaillées souhaitées : 35H00 ;

Période : du 19/09/2022 au 30/09/2022.

- |                    |  |
|--------------------|--|
| <b>ENTENDU</b>     | l'exposé de Monsieur le Maire ;  |
| <b>VU</b>          | les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, |
| <b>VU</b>          | le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;                                |
| <b>VU</b>          | la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  |
| <b>VU</b>          | les dispositions du Code de la Fonction Publique Territoriale ;  |
| <b>CONSIDERANT</b> | que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 ;   |
| <b>CONSIDERANT</b> | le tableau des effectifs de la commune ;   |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir débattu,

DECIDE, à l'unanimité,

**D'AUTORISER**, dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale en arrêt maladie, le recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - dans la mesure du possible - échelon 1, pour une durée de 2 semaines à compter du 19/09/2022 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement de l'agent contractuel dans les conditions sus mentionnées et de l'autoriser, le cas échéant à prolonger la durée d'embauche en cas de prolongation de l'arrêt maladie de l'agent titulaire ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**POINT 3 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - Centrale photovoltaïque**

VU l'absence de crédits à l'article 66111 du budget « Centrale Photovoltaïque » intérêts réglés à l'échéance

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

➤ **ACCEPTE** d'exécuter la décision modificative de crédits suivante :

**Virement de crédits en section de fonctionnement**

Du chapitre 011	vers le chapitre 66	Montant
Article 6061 (Fournitures non stockables)	Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance)	500 €
Article 6156 (Maintenance)	Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance)	500 €

## POINT 4 : INFORMATIONS

### 1. **EGLISE** : *Point présenté par M. le Maire*

- Travaux chœur lots 1 et 2 : le traitement de la partie basse est en cours. Un enduit destiné à absorber le salpêtre, dû aux remontées d'eau dans la pierre, a été posé. Une fois saturé, il tombera et un nouveau crépi viendra recouvrir les pierres.

Au travers de la projection de photos prises sur le chantier, les conseillers sont invités à prendre connaissance des travaux exécutés sur la toiture. De nombreux morceaux de bois ont dû être remplacés en raison de leur état de dégradation. La toiture sera refaite à l'identique de l'existant, le monument historique devant conserver son caractère authentique.

Des pierres sont également remplacées, notamment au niveau des abat-sons, en fonction de leur degré de dégradation. Elles sont alors taillées sur place dans du grès au coloris le plus proche de l'original.

- Les chiffres sur les cadrans ont été remplacés. Ils étaient fortement abîmés sur les faces soumises aux intempéries. Ce n'est qu'une fois l'échafaudage mis en place que leur décollement est devenu visible. Il a donc été décidé de les remplacer de suite pour un montant de 2 182,80 €. A noter que les cadrans avaient été changés en 2004. La pendule sera remise en service prochainement.
- Subventions : Suite au dépôt de notre dossier de candidature, la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français a octroyé à la commune un don d'un montant de 8 000 € au bénéfice des travaux de restauration.
- M. le Maire fait part de sa satisfaction quant à la qualité du travail exécuté par les artisans et les entreprises. Il relève également le professionnalisme du suivi de chantier par le maître d'oeuvre.

56

### 2. **Lotissement** : *point présenté par M. le Maire*

Il reste actuellement 10 terrains libres de propriétaire. La conjoncture économique freine la concrétisation de projets immobiliers, aussi les ventes stagnent. Le Conseil étudie des pistes pour faire une publicité plus large pour ces terrains. A noter que le prêt accordé à la commune court jusqu'en octobre 2024.

Le constructeur ARCO devrait démarrer les travaux des maisons en bandes courant de l'automne 2022.

### 3. **Centrale photovoltaïque** : *point présenté par M. le Maire*

Le suivi de production indique que 56Mwh ont été produits depuis le 25 mai 2022, date de mise en service de la centrale., ce qui laisse penser que les objectifs fixés pour une année pleine (à savoir 56 Mwh) seront atteints l'année prochaine. Le tarif de rachat de l'électricité produite par Electricité de Strasbourg (soit 0.0974 €/kWh) est acquis pour 20 ans.

#### **4. Energie :** *point présenté par M. le Maire*

Le bâtiment de l'école communale ne bénéficiant pas du tarif réglementé de l'électricité (puissance supérieure à 36 kVa), M. le Maire fait part de son inquiétude quant à l'impact financier du coût de l'énergie sur le budget communal en 2023. Un nouveau contrat avec ES devra être signé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le dernier devis en date du 14/09/2002, sur la base des consommations annuelles moyennes, et du prix du kWh avoisinant 1,30 € (heures pleines) fait apparaître un coût prévisionnel pour le bâtiment d'environ 50 000 €.

Une réflexion sera menée prochainement avec les utilisateurs pour identifier de potentielles économies à faire (plages de chauffage, par exemple).

#### **5. Projet Réserve Naturelle Régionale (RNR) :** *point présenté par M. le Maire et Jean-Georges Huck, adjoint*

En partenariat avec la commune de Bischoffsheim et le CEN Alsace, ce sont 91 parcelles représentant 101,10 ha (35% de l'emprise fait partie de Rosenwiller) qui entreront dans la zone RNR. La réglementation en cours d'élaboration porte sur l'ensemble de ce périmètre, mais n'impose pas plus de contraintes que celles déjà existantes. La gestion de la chasse ne connaîtra pas de changement, les chasseurs étant reconnus pour aider à la préservation de la biodiversité.

En revanche, la signalisation sera plus étoffée et les véhicules à moteur seront interdits à l'intérieur de l'emprise de la réserve.

La Région Grand-Est portera à terme le financement en lieu et place de la Collectivité européenne d'Alsace.

Selon le planning prévisionnel, la zone RNR verra officiellement le jour à l'automne 2023.

#### **6. Projet école :** *point présenté par M. le Maire*

Mélanie Steger, architecte, esquissera un avant-projet de rénovation du bâtiment de l'école et d'aménagement de la parcelle contiguë, suite au levé topographique réalisé au mois d'août.

Le projet d'isolation thermique du bâtiment permettrait des économies substantielles d'électricité et, éventuellement, de réduire la puissance installée afin de bénéficier du tarif réglementé. Néanmoins, les conseillers s'inquiètent de la hausse du prix des matériaux de construction et de son impact potentiel sur le projet.

## **7. Réforme des actes locaux : point présenté par M. le Maire et Claudine Huck, adjointe**

Les conseillers sont informés des récentes modifications dans la publicité et l'entrée en vigueur des actes locaux. Ces formalités déterminent à la fois la date à laquelle l'acte prend effet et le point de départ du délai de recours (2 mois en général). Cette réforme s'applique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

A titre d'exemples :

Le compte-rendu est supprimé et à sa place la liste des délibérations examinées en séance sera affichée à la mairie dans la semaine qui suit la séance du conseil municipal.

L'obligation d'affichage des délibérations est supprimée.

Le procès-verbal de séance n'a plus à être signé par les conseillers municipaux, seulement par le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance. Il doit être arrêté en début de la séance suivante et après son adoption, sera publié dans la semaine qui suit la séance. Un exemplaire papier devra être mis à la disposition du public. Le contenu du procès-verbal est précisé par la loi.

Les délibérations seront publiées dans le registre des délibérations.

## **8. Cadre de vie : point présenté par Jean-Georges Huck, adjoint**

- Marché des producteurs : Il est fait un point d'étape sur le fonctionnement, les producteurs et les horaires. Après échanges avec les producteurs, un changement d'horaire est décidé pour la période automne/hiver - fin à 19h30 au lieu de 20h.

La commission remercie l'Amicale de l'école pour leur stand hebdomadaire proposant des boissons, apportant ainsi une note de convivialité et une animation bien appréciée. La question se pose s'il serait judicieux de mettre le marché en pause en janvier et février.

L'Amicale de l'école projette de vendre des confitures et de la charcuterie et la commission démarque actuellement des foodtrucks afin de proposer un service complémentaire à la clientèle.

A partir d'octobre et jusqu'en avril, le marché fonctionnera selon un mode hebdomadaire, la section Ros'Ace de l'ASCR n'organisant pas de soirées Burgers et Pizz'Art durant la période hivernale.

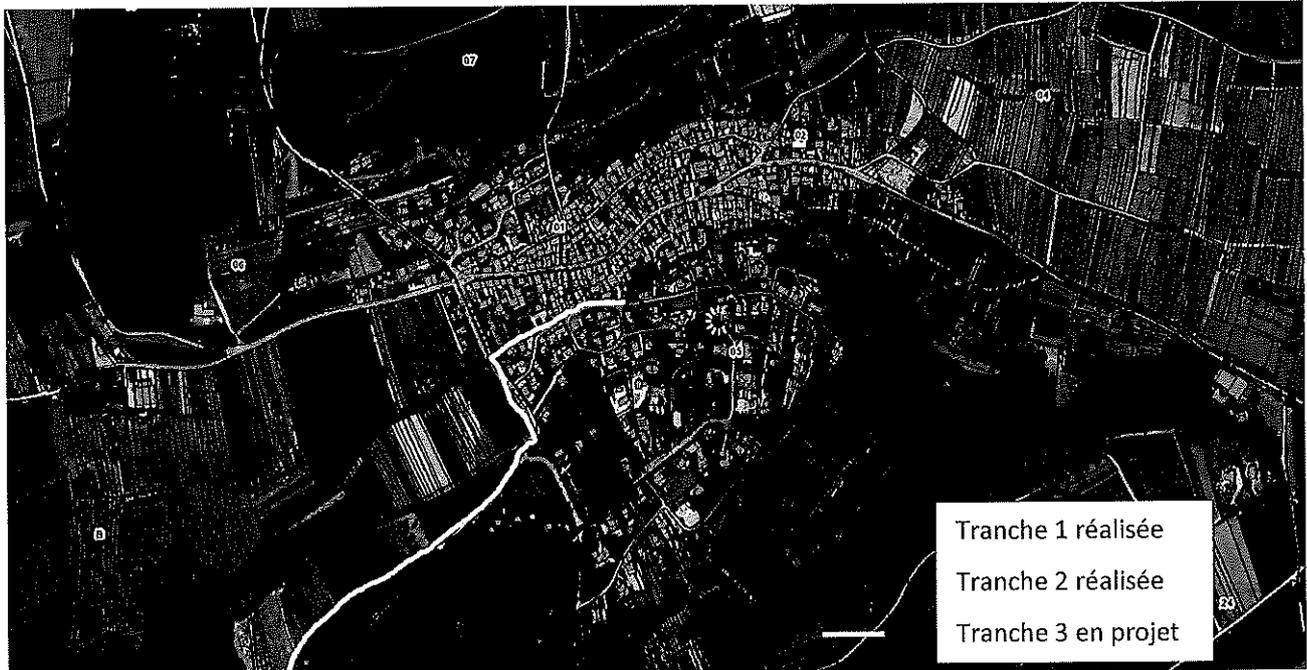
- Arrosage automatique des massifs et jardinières : Une réflexion en partenariat avec Marc Bastian est en cours. La faisabilité et le coût de l'opération sont à l'étude.

Plus largement, au vu des contraintes pesant sur la ressource en eau, il convient de se demander s'il ne faudrait pas favoriser davantage les vivaces et réduire les géraniums et plantes en pots.

## **9. Sentiers locaux: point présenté par Jean-Georges Huck, adjoint**

Le balisage des sentiers est en cours. Trois tranches sont prévues. Une fois les parcours balisés, M. le Maire propose de faire la boucle avec les membres du Conseil municipal en collaboration avec le Club Vosgien de Rosheim.

## REALISATION DE SENTIERS LOCAUX



### 10. Commission scolaire : point présenté par Claudine Huck, adjointe.

- Conseil d'école du 17 juin 2022 : Sous la présidence de Mme Hatt Danièle, Directrice, le Conseil d'école a fait le point sur les sorties organisées par les enseignantes dans le cadre de leur programme, les évaluations et tests de fluence pour les CP, les exercices PPMS (incendie, intrusion, ...) et les protocoles Covid.
- Opération « A l'école j'y vais à vélo », pilotée par la CCPR : parmi toutes les classes et écoles qui ont participé à cette opération, l'école de Rosenwiller est arrivée 1<sup>ère</sup> sur 10 écoles et 6<sup>ème</sup> sur l'ensemble des classes participantes (45). Les élèves se verront remettre des diplômes et pour les CM qui ont parcouru le plus de km à pieds, un petit cadeau leur sera remis le mardi 21 juin. Le projet sera reconduit l'année prochaine.
- Kermesse du 26 juin : Ce fut une belle fête familiale organisée par l'Amicale de l'école en partenariat avec l'équipe enseignante. Les enfants ont donné le meilleur d'eux-mêmes. L'Amicale n'a pas encore fait le bilan financier. Elle le présentera lors de sa prochaine assemblée générale fin septembre.
- Rentrée 2022 : l'école compte 56 enfants à la rentrée, qui s'est passée dans de bonnes conditions. Il est à noter que la cantine municipale compte plus d'enfants qu'initialement prévu, ce qui est une bonne nouvelle. Le service proposé est utile aux parents.

Le compte-rendu complet du Conseil d'école est disponible sur simple demande.

#### 11. Distribution de pastilles d'iode : point présenté par M. le Maire

La préfecture, en lien avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (pour nous la CCPR), a dévoilé un plan ORSEC pour la distribution de pastilles d'iode en cas d'alerte nucléaire. Ce seront les EPCI qui mettront à disposition des communes les doses en cas d'alerte. Il reviendra aux communes d'organiser la distribution des pastilles selon les consignes préfectorales du moment. Un interlocuteur sera nommé dans chaque commune.

Le plan de distribution sera consigné dans le Plan communal de sauvegarde.

### POINT 5 : DIVERS

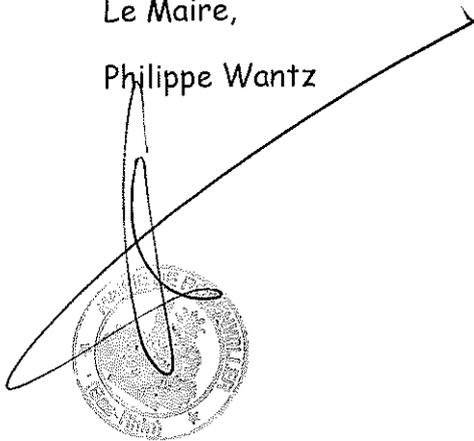
#### 1. Comité d'action sociale

Claudine Huck, adjointe, informe les conseillers de la réunion du *Comité d'action sociale* programmée lundi 26 septembre 2022 à 18h en mairie.

2. Jean-Georges Huck, adjoint, sera interviewé vendredi 16 septembre pour l'émission en dialecte Rund Um au sujet des deux Rosenwiller dans le Bas-Rhin : Rosenwiller 67560 et Rosenwiller, annexe de Dettwiller.

Séance levée à 21h40.

Le Maire,  
Philippe Wantz



La secrétaire de séance,  
Claudine Huck

A stylized signature of Claudine Huck.